



Rue De Pascale, 4
1040 Bruxelles - Belgium
Tel: +32 02 235 03 96
Fax: +32 02 230 16 58
Email: info@caritas-europa.org
Site web: <http://www.caritas-europa.org>

L'INTÉGRATION: UN PROCESSUS QUI NOUS CONCERNE TOUS

Plaidoyer pour l'intégration des Migrants et des Réfugiés

Mars 2004

Contexte

Caritas Europa est l'une des sept régions de Caritas Internationalis, un organisme de secours, de développement et de travail social, créé en 1971. Il rassemble 48 organisations qui agissent dans 44 pays européens. Caritas Europa concentre ses activités sur les questions de pauvreté et d'inégalité sociale.

La plupart de ces « organisations-membres » sont activement engagées dans le domaine de la migration et de l'asile, et sont présentes dans toute l'Union Européenne et dans l'ensemble de l'Europe proprement dite. Le souci de Caritas Europa est de proposer des solutions réalistes à des personnes qui, pour une raison quelconque, ont besoin d'aide à cause du fait de vivre dans un pays qui n'est pas le leur. Ainsi, les programmes de Caritas Europa comprennent des projets d'accueil pour les demandeurs d'asile, l'assistance juridique et sociale, l'aide à l'intégration des réfugiés et des immigrés mais aussi des programmes de retour volontaire au pays ou de réinstallation.

Caritas Europa est convaincu que l'un des défis majeurs de l'Europe du XXI^{ème} siècle est le succès de l'intégration de personnes de cultures et d'horizons différents.

Pour y contribuer, Caritas Europa vient de publier sa position par un dossier intitulé : « **L'Intégration, un Processus qui concerne tout le monde** ». Ce document est basé sur une consultation des organisations membres de Caritas Europa au printemps 2003 et sur leurs contributions. Son intention est d'informer et de sensibiliser toutes les organisations de Caritas Europa sur la nature pluridimensionnelle de l'intégration, sans perdre de vue les besoins, perceptions et motivations des personnes concernées par ce processus. Les recommandations spécifiques énoncées dans les pages suivantes proviennent de ce dossier.

Cadre, Principes et hypothèses

La recherche entreprise a été guidée par un certain nombre de caractéristiques définies pour une intégration réussie :

Une société diversifiée et ouverte

Par définition, une société n'est pas homogène, ni dans le domaine culturel, ni sur le plan linguistique, mais elle n'est pas statique non plus. Nous vivons dans une Europe plurielle, diversifiée, multi-ethnique et multi-religieuse où la mobilité et la migration sont la norme. Nos sociétés doivent apprendre à accepter des styles de vie différents et montrer leur intérêt à partager les droits comme les responsabilités.

Le « vivre ensemble » et le respect des droits fondamentaux

Le but premier de l'intégration est la coexistence pacifique de tous les membres d'une société ou d'une communauté, tant individuellement qu'en groupe. Chacun se doit de respecter les principes démocratiques et la loi, ainsi que la liberté d'expression et les autres droits fondamentaux codifiés dans les conventions internationales et la Charte Européenne des Droits Fondamentaux. Il en va de la responsabilité des gouvernements de s'assurer que chacun puisse jouir de ces droits humains.

L'égalité

Un migrant doit être traité comme n'importe quel autre membre de la société. L'égalité exige que chacun bénéficie d'un traitement équitable, et plus particulièrement ceux qui sont en risque d'exclusion. Mais garantir des chances égales pour tous exige des mesures spéciales, comme par exemple pour l'accès aux droits et aux services, à l'information, l'orientation et la formation.

La participation à la vie sociale, politique et culturelle

L'intégration est un choix politique. Les gouvernements, les gens qui font l'opinion et plus largement toute la société civile doivent créer un contexte qui permette de favoriser l'intégration en deux stratégies interactives :

- a) Une politique d'intégration : rendre accessible et accueillant aux migrants l'environnement économique, social, culturel et physique.
- b) Un processus d'intégration : offrir à chaque migrant la possibilité de participer, de façon active et sur un pied d'égalité, au développement socio-économique de sa communauté de vie, et montrer à la population locale que les migrants peuvent contribuer à ce développement.

La maîtrise de la langue

La maîtrise de la langue du pays de résidence est un atout majeur pour l'intégration. Un migrant qui parle et qui comprend cette langue verra fortement augmenter ses chances de s'intégrer et de jouer un rôle actif dans la société.

La langue est aussi un outil indispensable pour les formations et l'accès au travail.

Les cours de langue doivent donc faire partie intégrante de toute politique d'intégration : il faut qu'ils soient accessibles, abordables quels que soient les moyens financiers et disponibles le plus tôt possible après l'arrivée du migrant.

Selon Caritas pourtant, l'accent mis par l'Europe sur l'enseignement des langues comme clé de succès pour l'intégration semble trop faible.

Un processus progressif

L'intégration commence dès l'arrivée du migrant dans le pays. Le processus est progressif et probablement jamais terminé.

Pour évaluer le succès de l'intégration, il est important d'établir des comparaisons entre les différents individus et groupes, incluant des migrants, sur leur vie sociale, culturelle et politique, leur perception de la société et leur contribution à la communauté.

L'Intégration : un « révélateur » de nos sociétés.

L'intégration est un défi qui ne vise pas seulement les migrants mais bien d'autres groupes (les personnes âgées, les sans abri ...). L'intégration est un révélateur qui reflète notre capacité de vivre ensemble et de maintenir une coexistence pacifique dans une société diversifiée et ouverte, basée sur le principe de l'égalité des chances pour tous.

Caritas Europa définit l'intégration comme un processus de longue haleine et avec de multiples composantes, visant à établir des relations sur base d'égalité, de réciprocité et de responsabilité partagée, entre tous les membres de la société, migrants inclus.

Dans ce texte, on emploiera le terme de "**migrant**" pour désigner une personne qui a quitté son pays d'origine où de résidence et qui se trouve dans un autre pays pour y vivre de façon temporaire ou permanente. Ce terme recouvrira les immigrants, les réfugiés et personnes sous un mandat de protection quelconque, les demandeurs d'asile ou d'autres formes de protection, les migrants en situation irrégulière et les rapatriés.

Dans la perspective de Caritas, les enfants de migrants nés dans le pays d'immigration ne devraient pas être inclus dans les "migrants". Mais eu égard aux difficultés qu'ils éprouvent, assez similaires à celles des migrants, ils auront pourtant besoin de mesures spécifiques pour leur intégration. Ce document s'appliquera donc aussi partiellement à eux.

Thèmes prioritaires pour Caritas

Pour un large débat sur l'intégration, ce dossier de Caritas Europa abordera :

- ◆ L'interculturalité.
- ◆ Des projets d'aide aux migrants et aux réfugiés pour promouvoir l'intégration.
- ◆ Liens entre l'intégration des migrants et celle d'autres groupes dans la société.
- ◆ Citoyenneté, droits politiques et culturels.
- ◆ Dialogue inter-religieux et migration
- ◆ L'intégration des réfugiés
- ◆ L'intégration des migrants qui ont des besoins particuliers
- ◆ La réintégration
- ◆ L'intégration de personnes rapatriées dans leur pays d'origine.

Caritas a élaboré un ensemble de recommandations spécifiques sur chacun des sujets ci-dessus et espère qu'elles pourront inspirer les autorités nationales et les institutions européennes pour développer un cadre pour une politique d'intégration cohérente.

L'interculturalité

Avec l'accroissement des contacts entre les divers pays et leurs peuples, il devient essentiel de s'ouvrir aux cultures qui ne sont pas les nôtres. L'interculturalité est une clé de compréhension et de respect mutuel.

Les autorités devraient s'assurer que le cadre légal garantisse la réalité des droits civils et des responsabilités, et combat le racisme et la xénophobie. Pour ce faire, il leur faut promouvoir des stratégies internationales pour les droits de l'homme et le droit au développement.

Les autorités devraient constater que développer l'ouverture interculturelle, c'est investir pour un ordre social qui fonctionne bien. Ils devraient donc s'assurer qu'elle figure dans l'agenda politique. Dans cet objectif, les autorités devraient :

- ◆ Identifier l'interculturalité comme projet politique ;
- ◆ promouvoir des mesures et des réalisations, encourager (politiquement et financièrement) des initiatives qui contribuent à l'interculturalité au sein de la société (par exemple des programmes d'échange de longue durée entre des personnes d'horizons culturels différents) ;
- ◆ inclure l'apprentissage de l'interculturalité dans l'éducation et dans les divers domaines de la vie sociale (politique, monde du travail, fonction publique, média, etc ...)

Pour souligner cette dernière recommandation, nous pensons qu'une compétence interculturelle devrait faire partie du profil des fonctionnaires, notamment les éducateurs ou enseignants, les fonctionnaires locaux, le personnel médical, les travailleurs sociaux, etc ...

Des projets d'aide aux migrants et aux réfugiés pour promouvoir l'intégration

Caritas Europa est engagé dans la tâche d'intégrer les migrants et de permettre leur participation dans la société à tous les niveaux et dans les divers aspects de la vie nationale. C'est l'intérêt à concevoir et développer des projets en faveur des migrants qui montre la motivation réelle des autorités à bâtir une société sur le respect mutuel.

La participation des migrants stimule une prise de conscience renouvelée, qui induit le développement d'une éducation et d'une culture communes. Chacun devrait apprendre à contribuer, avec dignité et de manière responsable, au développement d'un destin commun et inventer un cadre légal qui favorise le « vivre ensemble ». Chaque membre de la société devrait exercer ses droits et responsabilités en cherchant toutes les occasions d'un enrichissement commun.

- ◆ Les autorités devraient encourager les organismes, dont l'objet concerne les étrangers ou qui agissent bénévolement, à inclure les migrants et les réfugiés dans la préparation, le développement, l'évaluation et la mise en œuvre de leurs activités ;
- ◆ les autorités doivent créer un fonds pour les projets pilotes des associations de migrants;
- ◆ Les programmes de l'Union Européenne devraient faciliter les demandes des organisations de migrants et de réfugiés ;
- ◆ Les crédits alloués devraient être versés en temps et en heure pour tenir compte de la fragilité et des besoins des organisations de réfugiés et de migrants.

Lier l'intégration des migrants dans la société à celle d'autres groupes.

Les gouvernements ne peuvent pas résoudre à eux seuls l'exclusion, et c'est pourquoi ils doivent collaborer avec les acteurs de terrain pour développer une politique appropriée et procurer des services efficaces. Ils doivent admettre que nombre d'initiatives échouent car elles se concentrent trop sur les symptômes du « désavantage ».

Une approche plus productive consiste à élargir les améliorations à l'ensemble des services publics, sans perdre de vue l'expérience et l'attente que les utilisateurs en ont – notamment dans les domaines de la santé, de l'enseignement et du logement. Ainsi, pour les quartiers économiquement pauvres qui concentrent les groupes touchés par l'exclusion, l'idée politique centrale doit être de promouvoir un développement économique local et d'encourager une très forte mobilité pour fluidifier le marché du logement.

Autre considération importante et complémentaire : les efforts d'intégration d'un groupe spécifique ne doivent en aucun cas se faire au détriment d'autres membres de la société et surtout pas d'autres groupes de personnes défavorisées.

Les gouvernements devraient chercher :

- ◆ à promouvoir une approche globale de l'inclusion sociale, qui permet à chaque membre d'une société de développer son potentiel social, politique et économique ;
- ◆ à examiner dans sa législation sociale tout ce qui mène à l'exclusion ;

- ◆ à faciliter l'emploi et l'accès de tous aux ressources, droits, biens et services ;
- ◆ à garantir que l'accès à la santé, au logement et au système social est bien compris comme des droits fondamentaux pour les migrants. Dans tous ces cas, il faut offrir une aide non administrative pour éviter les écueils qui ne seraient pas volontaires;
- ◆ à sensibiliser les fonctionnaires, et plus particulièrement la police, à des questions comme le racisme qui affectent négativement la vie des migrants ;
- ◆ à inclure dans l'enseignement pour adultes : cours de langues, alphabétisation, formation/ suivi professionnel et orientation socioculturelle ;
- ◆ à accorder les crédits suffisants et appropriés, ainsi que le matériel pédagogique spécifique aux enfants migrants pour faciliter leurs études.
- ◆ à s'assurer de la pertinence des documents et de leur disponibilité en langues.
- ◆ à offrir aux migrants en situation irrégulière des conditions de vie décente, notamment pour la santé et le logement ; à s'assurer qu'il aient les mêmes droits que les autres s'ils travaillent et que leurs enfants aient l'accès à l'école.

Citoyenneté, droits politiques et culturels.

L'intégration ne repose pas que sur des sentiments personnels et subjectifs des migrants, mais aussi sur les droits politiques, sociaux et culturels qu'on leur accorde. L'intégration est un processus composé de multiples paramètres, dont beaucoup ne peuvent être évalués. Au préalable pourtant, diverses mesures législatives et structurelles doivent être en place pour que chacun puisse, à égalité, assumer son rôle dans la société.

Les droits accordés aux migrants dépendent de leur statut. Cette inégalité de droits cause une ségrégation pour ceux qui ne peuvent participer pleinement à leur intégration : statut flou pendant une longue période, exclusion tant du marché de l'emploi que de la prise de décision.

Les gouvernements devraient, par conséquent, prévoir les mesures suivantes :

- ◆ le migrant, après cinq ans de résidence légale, devrait pouvoir accéder à la nationalité. Les conditions de naturalisation devraient être raisonnablement accessibles ;
- ◆ un migrant voulant se faire naturaliser devrait pouvoir garder simultanément la nationalité de son pays d'origine (double ou multiple nationalité) ;
- ◆ les enfants, nés dans le pays où les parents ont résidé légalement pendant un certain nombre d'années, devraient d'emblée être considérés comme « citoyens par naissance » du pays en question ;
- ◆ la notion de « citoyenneté européenne ou civile » devrait être introduite ;
- ◆ les migrants résidant légalement dans un pays pendant une période déterminée (y compris avec un titre de séjour pour protection temporaire ou subsidiaire) devraient accéder à un séjour permanent et bénéficier des mêmes droits que les nationaux.

- ◆ La notion de « famille » devrait s'élargir au-delà du simple « noyau familial », notamment aux membres de famille dépendants.
- ◆ La réglementation sur le regroupement familial devrait être conçue pour éviter que l'unité de la famille ne pâtisse de périodes d'attente et de séparation déraisonnables.
- ◆ Les épouses et les enfants devraient avoir des permis de séjour individuels, pour les protéger en cas de divorce, de décès ou de violence familiale.
- ◆ Des tests d'intégration pour les enfants de plus de 12 ans, exigés pour le droit au regroupement familial, sont contraires aux normes et aux pratiques internationales.
- ◆ Il est du devoir des gouvernements de protéger et de préserver l'unité de famille, avec le droit pour les enfants de vivre avec leurs parents, même en cas de difficultés financières.
- ◆ Le droit de vote aux élections locales, régionales et européennes devrait être accordé à tous les migrants en séjour régulier pour favoriser leur participation. L'extension aux élections nationales pourrait éventuellement suivre à une date ultérieure.
- ◆ Les partis politiques devraient être encouragés à recruter des candidats dans les minorités ethniques, y compris parmi les migrants.
- ◆ L'Etat doit garantir la possibilité de pratique religieuse pour tous. Ceci implique une bonne connaissance et compréhension des diverses religions et cultures.

Le dialogue inter-religieux et la Migration.

Le rôle de la foi dans la société civile est un vaste sujet actuel à débat. Une conséquence positive de la migration en Europe est que les gens de diverses religions ont l'occasion de communiquer entre eux, une expérience à la fois source d'enrichissements et de défis.

Les racines de l'incompréhension religieuse sont souvent de nature politique. Il est pourtant essentiel que les gouvernements s'appliquent à encourager la connaissance des diverses traditions religieuses et leur respect.

- ◆ A tous les niveaux, les fonctionnaires en contact avec les migrants devraient être sensibilisés à la diversité religieuse. Ceux qui travaillent plus directement avec les migrants devraient, facilement et immédiatement, pouvoir faire appel à des spécialistes pour les aider à interpréter correctement les contextes religieux, les motivations ou considérations des gens qu'ils côtoient professionnellement.
- ◆ La connaissance de la diversité religieuse devrait faire partie des programmes de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. De plus, elle devrait être amplifiée et consolidée dans toute formation professionnelle organisée par une autorité nationale, régionale ou locale pour leur personnel en lien professionnel avec des personnes d'origine religieuse différente. De même pour les autres secteurs de la société : le monde des affaires, les syndicats, etc ... car le respect de l'identité religieuse sur le lieu de travail est d'importance capitale. Dans la pratique, il devrait en résulter la possibilité de vivre intégralement sa foi par la prière, la nourriture ou l'habillement.
- ◆ Les gouvernements devraient bannir de leur législation toute forme de discrimination religieuse.

L'intégration des réfugiés

Les politiques nationales d'intégration des réfugiés doivent inclure une protection sociale spécifique selon les pays d'origine, tenir compte de leur âge (besoins distincts des enfants, des jeunes ou des plus âgés) et de leur genre (selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes).

L'ignorance de ces obstacles par les autorités peut entraîner la marginalisation des réfugiés et avoir des conséquences négatives pour la société toute entière.

Les gouvernements devraient :

- ◆ S'assurer qu'aucun obstacle n'empêche l'accès des réfugiés à la formation professionnelle (absence d'informations, coûts, spécificité du sexe, besoins spécifiques aux groupes vulnérables).
- ◆ Accorder aux réfugiés, qui ne peuvent fournir de preuves officielles de leur niveau d'étude dans leur pays d'origine, d'autres moyens possibles de s'inscrire et d'être acceptés au niveau auquel ils auraient accès selon leurs références scolaires antérieures.
- ◆ Sensibiliser les enseignants aux incidences de l'exil sur le processus d'apprentissage des enfants réfugiés
- ◆ développer les méthodologies adaptées pour évaluer les difficultés de progrès scolaire des enfants réfugiés et valoriser leur compétence en langue maternelle.
- ◆ promouvoir l'épanouissement personnel des réfugiés en leur ouvrant toutes les opportunités de contribuer par le travail à la vie de la société qui les accueille.
- ◆ sensibiliser les employeurs à l'existence de compétences et talents précieux chez les réfugiés ; et prendre des mesures incitatives pour encourager les employeurs à engager des réfugiés ou migrants.
- ◆ impliquer les employeurs des secteurs publics et privés dans la formation sur place.
- ◆ Aider les réfugiés à se mettre à leur compte : le travail indépendant est une composante du monde du travail et une source d'autosuffisance pour beaucoup.
- ◆ promouvoir l'emploi de réfugiés dans le secteur public (administrations municipales, nationales, etc ...)
- ◆ diffuser une image positive des réfugiés et les meilleures pratiques dans l'emploi au travers de formations interculturelles et de campagnes publiques de sensibilisation.
- ◆ promulguer des lois combattant la discrimination dans le marché de l'emploi et sur le lieu de travail et favoriser l'égalité des chances.
- ◆ augmenter la participation des femmes réfugiées aux programmes d'emploi, en gardant à l'esprit les limites culturelles et religieuses.
- ◆ avoir une attention particulière à la situation spécifique des réfugiés approchant ou ayant déjà dépassé l'âge de la retraite.
- ◆ encourager les médias à élaborer des principes sur la base des meilleures pratiques dans leur domaine propre.

En outre, nous pressons les hommes politiques et les personnes publiques à s'engager fermement à utiliser et propager un vocabulaire précis et qui sensibilise dans le débat sur l'asile. Chacun de nous, et plus particulièrement les états membres de l'Union européenne et leurs leaders, avons une responsabilité particulière dans la prise de conscience par l'opinion de la question des réfugiés : ils fuient les atteintes aux droits de l'homme et ont droit à une protection.

Conscient que la plupart de ces recommandations concerne aussi les autres migrants, Caritas attache néanmoins une importance particulière à leur application pour les réfugiés.

Intégration de migrants ayant des besoins particuliers.

Les stratégies d'intégration devraient tenir compte des besoins spécifiques de certains groupes de migrants. Les gouvernements devraient agir pour :

- ◆ offrir aux jeunes migrants un soutien particulier pour trouver leurs marques dans leur nouveau pays. En plus des initiatives de conseil, de l'accès au monde de l'emploi, à l'éducation et à la participation, ces jeunes doivent pouvoir profiter tout particulièrement d'accompagnement et de soutien pour trouver leur identité. Un tel soutien doit absolument prendre en compte leur contexte culturel.
- ◆ mettre à disposition des jeunes et de leurs parents, des médiateurs culturels capables de jouer un rôle significatif dans le processus d'intégration.
- ◆ axer les programmes d'intégration tout spécialement sur les femmes, surtout dans les domaines de l'enseignement et de la mobilisation. Il y a grand besoin de programmes de formation destinées à améliorer l'accès des femmes migrantes à l'éducation et à l'emploi.
- ◆ les services d'aide aux personnes âgées devraient tenir compte de la diversité de société et répondre aux besoins spécifiques des migrants âgés, en termes sociaux, culturels et religieux. Les migrants âgés souhaitent garder leurs traditions : ils doivent en avoir la possibilité.
- ◆ les migrants traumatisés devraient avoir accès à des services spécialisés. Sur demande, ils devraient bénéficier d'un personnel spécialisé (psychologue, médecins) en lien facile avec les médiateurs culturels.
- ◆ les migrants en situation irrégulière doivent bénéficier des droits fondamentaux, comme les soins d'urgence, l'éducation pour les enfants et l'assistance juridique.

Réintégration

Certains migrants retournent dans leur pays d'origine, souvent après une très longue période d'absence, parfois volontairement, parfois forcés. Se pose la question de la conception des programmes de retour. Quoique citoyens de leur pays, avec donc les droits attenants, ils se voient souvent confrontés à des problèmes d'intégration comparables à ceux des migrants en pays étranger.

La réintégration est un processus qui nécessite l'élaboration de stratégies qui devraient :

- ◆ Identifier et répondre aux besoins spécifiques des hommes et des femmes de tout âge, des adolescents, des enfants, des femmes célibataires, des personnes âgées, des handicapés, des minorités et surtout des réfugiés.
- ◆ garantir, dans le but de mettre en place les trois phases du développement, la création d'un réseau transnational d'organisations humanitaires et d'aide au développement, y compris les organisations intergouvernementales, gouvernementales et non-gouvernementales, ainsi que les financeurs.
- ◆ prévoir des dispositions garantissant que les migrants et les réfugiés qui retournent au pays ainsi que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays soient, dès que possible, traités avec la même considération pour leur sécurité et leur dignité que les habitants locaux.
- ◆ s'assurer que l'aide à la réintégration et à la réhabilitation précède mais suit aussi le retour proprement dit.
- ◆ évaluer et traiter les aspects psychologiques de la réintégration, tant au niveau des ruptures personnelles ou familiales avec l'ancien pays de résidence qu'au regard des défis à affronter dans le pays d'origine vers lequel on retourne.
- ◆ procurer à ceux qui retournent, mais aussi aux communautés locales, une information complète sur le rapatriement, la réhabilitation, la réintégration ainsi que sur les programmes de développement. Tous doivent être associés activement à la préparation et à la mise en place, si la situation locale s'y prête.
- ◆ engager tout un travail de réconciliation.
- ◆ Viser autant les communautés du pays d'origine que celles qui retournent, en liant les infrastructures de réhabilitation et l'inter-dépendance entre ces communautés dans l'aide à la réintégration.

Les gouvernements devraient :

- ◆ favoriser l'établissement d'entreprises, investir dans les pays de retour et développer des conditions économiques stables;
- ◆ envisager la formation professionnelle et l'enseignement pour les adultes migrants avec la perspective du retour au pays d'une main-d'œuvre qualifiée.
- ◆ S'engager, en collaboration avec les ONG et les organisations de migrants, à améliorer la coopération entre les pays de départ et les pays de retour.

Intégration des nationaux de retour

Les personnes rapatriées ont des besoins spécifiques.

Beaucoup d'entre eux n'ont jamais vécu dans le pays vers lequel ils retournent. Souvent, leur connaissance de leur pays de nationalité laisse même à désirer. Certains ne maîtrisent pas la langue et beaucoup appartiennent à des familles multi-ethniques. Souvent, ces migrants ne sont pas vraiment bienvenus mais considérés en « étrangers » dans leur propre pays.

Les gouvernements devraient :

- ◆ établir une base légale pour les questions du rapatriement, incluant des mesures pour le regroupement familial mais aussi pour les familles multi-ethniques
- ◆ développer des programmes de rapatriement à plusieurs composantes, y compris l'accompagnement linguistique.
- ◆ mettre à la disposition des rapatriés des programmes d'intégration (avec par exemple une activité de conseils et d'orientation concernant le « nouveau » pays).
- ◆ profiter de l'expérience internationale, comme par exemple celle acquise par les organisations allemandes, gouvernementales ou non.

Caritas Europa espère sincèrement que ces propos et recommandations seront perçues comme une contribution constructive aux débats sur l'intégration des migrants et des réfugiés ; Caritas est prêt à collaborer avec les gouvernements dans leurs efforts pour améliorer leurs politiques d'intégration.

La totalité du document « l'Intégration, un Processus qui nous concerne tous » qui est une prise de position de Caritas Europa sur l'intégration des migrants et des réfugiés peut être consulté à l'adresse www.caritas-europa.org.

Adopté par le bureau exécutif de Caritas Europa
Bruxelles, le 10 mars 2004